

Mettre au jour les (in)justices systémiques : Partir du terrain





« Notre combat n'est pas que malheurs et souffrances. Les recours stratégiques peuvent susciter des changements que parfois, même le système juridique n'avait pas prévus. »

Entendu lors de la Table ronde sur la protection sociale

Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes qui ont guidé notre travail, notamment en puisant dans leurs expériences pour participer à notre enquête, aux tables rondes et aux discussions en tête-à-tête, mais aussi en nous apportant leurs précieux conseils et éclairages.

Rédaction :

Patrick Williams, Adi Kuntsman, Emeka Nwankwo et Danella Campbell

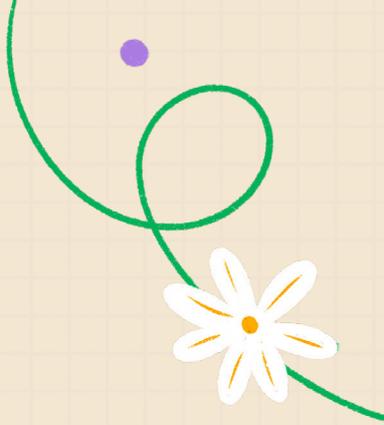
Révision :

Leah Cowan

Illustrations et graphisme :

Deanna Bains

Sommaire



Introduction	04
Note sur la méthodologie	06
Résultats	09
Exprimer, analyser et enrayer les dommages systémiques	12
Justice climatique	13
Accès à la justice	18
Pratiques policières	24
Protection sociale	29
Antiracisme	34
Liberté de circulation	39
Quelles autres priorités ?	44
Et ensuite ?	47
Note sur la diffusion du texte	50
Bibliographie	51



Introduction

Systemic Justice est, en Europe, la première organisation fondée, et constituée en majorité, par des personnes noires et racisées pour inciter les acteurs de terrain à déposer des recours contre les injustices raciales, économiques et sociales¹. Notre but est d'agir comme soutiens et partenaires de celles et ceux qui s'unissent pour défendre la justice sociale. Nous aspirons à une société où les associations, mouvements et collectifs (AMC) parviennent à s'appuyer sur le système de justice pour déposer des recours stratégiques² et lancer des campagnes contre les injustices raciales, économiques et sociales. Notre démarche est intersectionnelle par définition : elle part du constat qu'en chaque personne, l'identité sociale ou politique et les traits individuels se recoupent et se combinent et que face à cette réalité, la discrimination et l'oppression revêtent des modalités différentes. Sur la base de ce principe, Systemic Justice est porté par des individus et des communautés qui, surexposés aux inégalités structurelles, luttent à travers des associations de terrain contre les dommages systémiques³ engendrés par l'injustice.

Mettre au jour les (in)justices systémiques : partir du terrain présente les résultats d'une large consultation entreprise par Systemic Justice dans toute l'Europe pour mieux connaître le point de vue des associations concernées, en vue d'alimenter d'éventuelles actions en justice et d'autres stratégies de changement. Ce travail de consultation a révélé l'existence de terrains inexplorés qui requièrent une attention urgente. Bien sûr, les recours stratégiques ne sont pas nouveaux, mais ils restent souvent hors de portée des associations et collectifs particulièrement exposés aux injustices systémiques : droit d'aller et venir entravé par une politique européenne aux frontières de plus en plus hostile, ciblage excessif par un système pénal qui perpétue les désavantages et crée un déni de justice, etc.

Systemic Justice constate que les relations entre les avocats et leurs clients sont souvent déséquilibrées, puisque ce sont les avocats qui définissent les paramètres du dossier et, en dernier lieu, l'approche juridique et stratégique à suivre et la teneur de la plainte. Pour mettre fin à ce rapport de domination, Systemic Justice a entrepris de faire le point sur le travail des associations, mouvements et collectifs (AMC) qui, sur une base thématique ou géographique, répondent aux besoins des groupes et des populations marginalisés aujourd'hui en Europe. Les fruits de cette initiative, réunis dans le présent rapport, offrent un tableau riche et détaillé des dommages causés par l'injustice et l'inégalité à travers le territoire européen.

¹ Il s'agit d'élaborer avec les communautés concernées des campagnes d'actions en justice conçues dans le cadre de partenariats à long terme. Pour favoriser des changements structurels sur les questions de justice raciale, économique et sociale, nous fondons notre travail sur ce que vivent et disent les personnes directement touchées. Ensemble, nous construisons des stratégies pour débusquer les injustices et les inégalités au cœur des structures de pouvoir.

² Parallèlement aux travaux sur le plaidoyer, les campagnes et les politiques, les recours stratégiques constituent un puissant vecteur de changement systémique. Ils consistent à tenter des actions en justice sur des affaires sélectionnées pour leur caractère stratégique, en vue de susciter un changement allant au-delà des seules circonstances de l'espèce et caractéristiques des plaignants.

³ Par « dommages systémiques », on entend l'ensemble des effets néfastes produits par des structures de pouvoir inégalitaires et oppressives, effets à la fois sources et symptômes d'injustices raciales, économiques et sociales.



« Pour les premiers concernés, les recours en justice doivent devenir une possibilité réaliste, un moyen de faire avancer les choses dans la direction qu'ils souhaitent. C'est cela que nous voulons changer. »

Nani Jansen Reventlow
Fondatrice de Systemic Justice



Note sur la méthodologie

« Il faut qu'on trouve des solutions par nous-mêmes et qu'on les mette à la disposition de la communauté. »

Entendu lors de la Table ronde sur les pratiques policières

La méthodologie de Systemic Justice repose sur des associations, mouvements et collectifs (AMC) actifs au niveau local dans les pays membres du Conseil de l'Europe sur six thèmes liés entre eux : justice climatique, accès à la justice, pratiques policières, protection sociale, antiracisme et liberté de circulation. Nous avons mené des consultations en plusieurs langues dans plus de 30 pays différents. Ce rapport offre un aperçu des dommages que les AMC cherchent à dénoncer et à réparer. Il prépare aussi la suite des travaux de Systemic Justice, en révélant les priorités les plus urgentes des AMC qui militent pour la justice raciale, économique et sociale en Europe. Les principes et les valeurs qui sous-tendent nos recherches imposent de partir du terrain, de mettre en avant la parole et les récits de celles et ceux qui vivent au quotidien la violence du système. L'idée n'est pas de leur soutirer des informations, mais de collecter des savoirs pour dégager, de façon collaborative, des perspectives d'action et de changement.

Systemic Justice considère sa démarche comme intersectionnelle, car les injustices raciales, économiques et sociales ont un caractère à la fois systémique et imbriqué et leurs effets sur les individus, et sur des populations entières, dépendent des interactions entre de multiples facteurs : race (envisagée ici bien sûr comme une construction sociale), ethnicité, genre, religion, sexualité, langue, nationalité, âge, classe, handicap. Cette approche irrigue nos réponses et les solutions que nous envisageons. Notre analyse se démarque aussi en évitant de traiter, comme c'est trop souvent le cas, [la technologie](#)* à part des autres composantes des systèmes d'oppression. Pour chaque thème, nous nous intéressons aussi bien aux contextes numériques que non numériques, car la technologie incarne elle aussi les structures de pouvoir qui assoient toutes les injustices systémiques.

* Les termes en jaune et soulignés sont cliquables : ils renvoient à d'autres références au numérique et aux droits en ligne dans ce document.

Notre travail a reposé sur :

1 000

associations,
mouvements et collectifs

1. **Un répertoire, constitué par Systemic Justice, réunissant + de 1 000 associations, mouvements et collectifs (AMC)** actifs dans toute l'Europe pour s'organiser et résister à l'injustice aux côtés des groupes de personnes touchées par les dommages systémiques.

100

réponses à l'enquête

2. **Une enquête auprès de presque 100 AMC**, disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien et russe, diffusée en ligne par Systemic Justice et ses réseaux.

83

participants de
33 pays européens

3. **Six tables rondes en ligne, une pour chacun de nos six thèmes, réunissant 83 acteurs de terrain de 33 pays européens différents.** Les tables rondes visaient à faire se rencontrer les AMC et à encourager la collaboration entre elles, ainsi qu'à repérer les possibilités de recours stratégiques. Elles ont réuni des représentants de différents publics et communautés : Noirs, musulmans, Roms, migrants, réfugiés et sans-papiers, travailleuses et travailleurs du sexe, personnes LGBTQI+, cercles militants dans plusieurs domaines : handicap, logement, droits des enfants, lutte contre la traite des êtres humains, justice climatique, etc., qui ont partagé leurs connaissances de première main sur les défis et les dommages qu'ils et elles constatent aujourd'hui en Europe.

100

discussions
en tête-à-tête

4. **Des discussions en tête-à-tête avec 100 personnes actives dans l'écosystème** de la justice raciale, économique et sociale dans toute l'Europe.

Les résultats ont été analysés par thème et, dans l'esprit de notre démarche collaborative, transmis aux participants aux tables rondes et à plusieurs fédérations et associations européennes pour débat et validation.

« Être là, je sens que ça me donne du pouvoir, de l'élan, du courage. »

Entendu lors de la Table ronde sur la justice climatique



33
pays

+ de 40
collectifs
participants

6
langues



**Qui a
participé ?**

Entre autres, des collectifs
de personnes noires, musulmanes,
roms, asiatiques de l'Est et du Sud-Est,
réfugiées, travailleuses du sexe,
sans-papiers et LGBTQI+



**Quels ont été les
thèmes abordés ?**

Justice et handicap, expulsions,
pollution de l'air, violences policières,
santé des personnes trans,
intelligence artificielle, etc.

Résultats

Sujets émergents

Comme indiqué dans la Note sur la méthodologie, + de 1 000 associations, mouvements et collectifs (AMC) ont été identifiés pour participer au recueil de données. L'un des premiers objectifs était d'identifier des AMC thématiques et locaux qui côtoient régulièrement des injustices systémiques, afin d'alimenter les tables rondes et d'orienter les travaux de Systemic Justice à l'avenir. Pour obtenir un bon équilibre géographique entre les participants aux tables rondes, et un tableau représentatif des dommages actuellement subis sur le territoire européen, nous avons sélectionné des AMC de sept zones différentes au sein des pays membres du Conseil de l'Europe.

Les données recueillies montrent que 10 % seulement des AMC mènent des actions stratégiques (y compris des recours en justice). Les autres se concentrent sur les politiques publiques et le plaidoyer. Qu'est-ce qui peut freiner – ou intéresser – les AMC dans l'idée d'utiliser le droit pour s'opposer aux injustices systémiques ? Notre analyse des plus de 100 réponses reçues à l'enquête le montre : les AMC attendent du système judiciaire la reconnaissance des expériences de discrimination et d'oppression vécues et celle des obstacles à l'application des lois protectrices, aussi bien au niveau local que systémique. Les AMC soulignent aussi le besoin de remédier aux disparités raciales et ethniques dans les systèmes de justice pénale. Concernant les dommages systémiques actuels et passés, dont le colonialisme et l'esclavage, ils veulent placer les pouvoirs publics face à leurs responsabilités et exiger l'application des lois existantes.

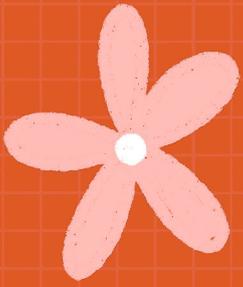
Enfin, les AMC appellent à mettre fin à l'impunité et à supprimer les structures sociales d'oppression, les prisons, les placements en rétention et les lois iniques.

Concernant les recours stratégiques, les principaux besoins qui ressortent de l'enquête sont les suivants :

1. Une aide juridique, des connaissances juridiques et des avocats.
2. Un soutien aux recherches préalables aux recours et aux recherches en général – avec à la fois les compétences et les personnes nécessaires pour faire ce travail.
3. Des ressources financières et humaines en général, mais aussi des ressources plus spécifiques, afin par exemple de pouvoir identifier les plaignants.
4. Davantage de connaissances, d'actions pédagogiques, d'orientations et de formations (pour lesquelles plusieurs AMC déplorent le fréquent déficit de financements). Certains AMC mentionnent aussi le besoin de données internationales (concernant la jurisprudence) à l'appui des dossiers au niveau local.
5. Une connaissance du contexte local, indispensable pour lancer des recours stratégiques sur des problèmes touchant les communautés locales.

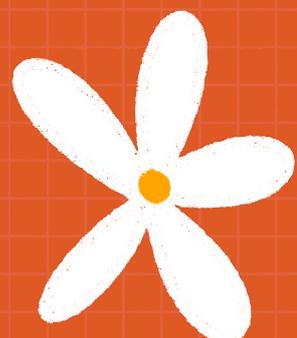
Résumé

Face à l'injustice, les dénonciations les plus concrètes, parfois même viscérales, viennent de celles et ceux qui constatent au quotidien les dommages causés par les inégalités sociales. Ces dommages, Systemic Justice cherche à les mettre au jour en insistant sur la parole des communautés et des associations locales – d'où le tableau riche et détaillé des problèmes d'ordre racial, économique et social offert par les réponses à notre enquête. Les AMC qui ont répondu travaillent sur une série de problèmes, multiples et convergents, rencontrés par les personnes et groupes de personnes qui côtoient de près les dommages systémiques. Enseignement majeur : c'est justement sur ces AMC, avec leurs moyens et capacités limités, que repose de plus en plus la tâche de répondre aux multiples besoins des populations concernées. Pourtant, l'immense majorité des associations, mouvements et collectifs interrogés se disent prêts à œuvrer, en partenariat, au dépôt de recours devant les tribunaux contre les injustices systémiques vécues.



« Au bout du compte, quand on commence à parler justice, on se rejoint, parce qu'on veut tous la justice pour tout le monde. »

Entendu lors de la Table ronde sur la protection sociale





Exprimer, analyser et enrayer les dommages systémiques

« Ça change tellement d'être dans un endroit où tout le monde n'est pas blanc. Systemic Justice a un côté rafraîchissant – j'ai hâte de voir ce qu'ils vont faire ! »
Entendu lors de la Table ronde sur la justice climatique

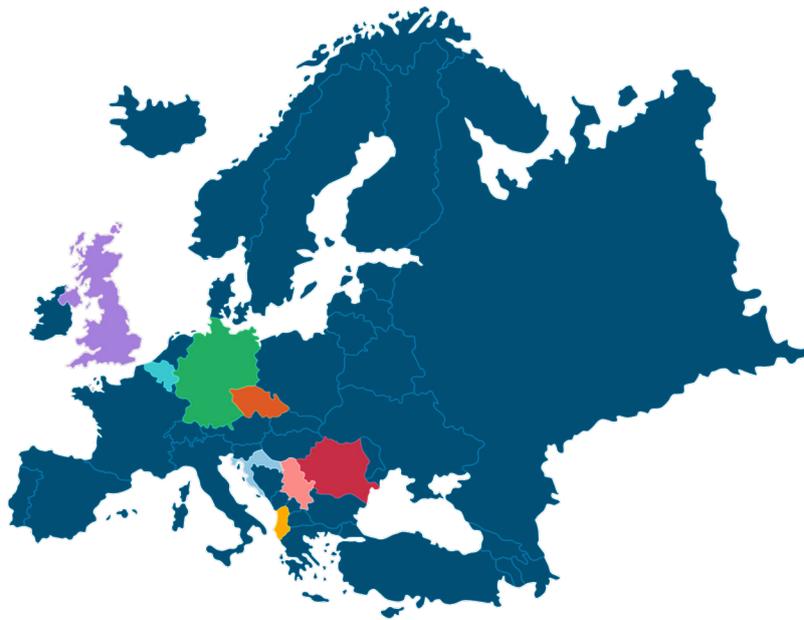
Les points de vue exposés ci-dessous sont ceux des associations, mouvements et collectifs (AMC), actifs par thème ou au niveau local, qui ont participé aux tables rondes et se caractérisent par leur grande expérience des dommages systémiques et des inégalités structurelles. Lors de ces tables rondes conçues pour encourager la rencontre et la collaboration, les participants ont exprimé leur joie de se voir offrir un espace où dire « leur vérité » et discuter, en toute sincérité, de leur vécu commun : celui de la résistance aux injustices systémiques. Pour chaque table ronde, des pistes d'action sont présentées ; elles ne sont pas exhaustives, mais donnent une idée globale de ce que devraient être nos priorités pour susciter des changements.

Justice climatique : établir le lien entre pauvreté, inégalités, justice sociale et crise climatique

« Ceux qui ont pollué le plus essaient d'effacer leurs antécédents. »

Entendu lors de la Table ronde sur la justice climatique

La Table ronde sur la justice climatique a réuni 12 représentants d'associations, mouvements et collectifs (AMC) des pays suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Croatie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Serbie. Les participants étaient actifs dans plusieurs domaines dont le climat, le logement, la justice raciale et spatiale, la pollution de l'air et les atteintes à l'environnement.



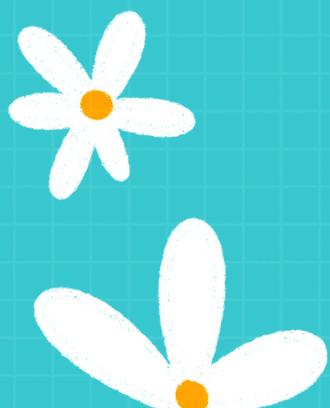
Points clés

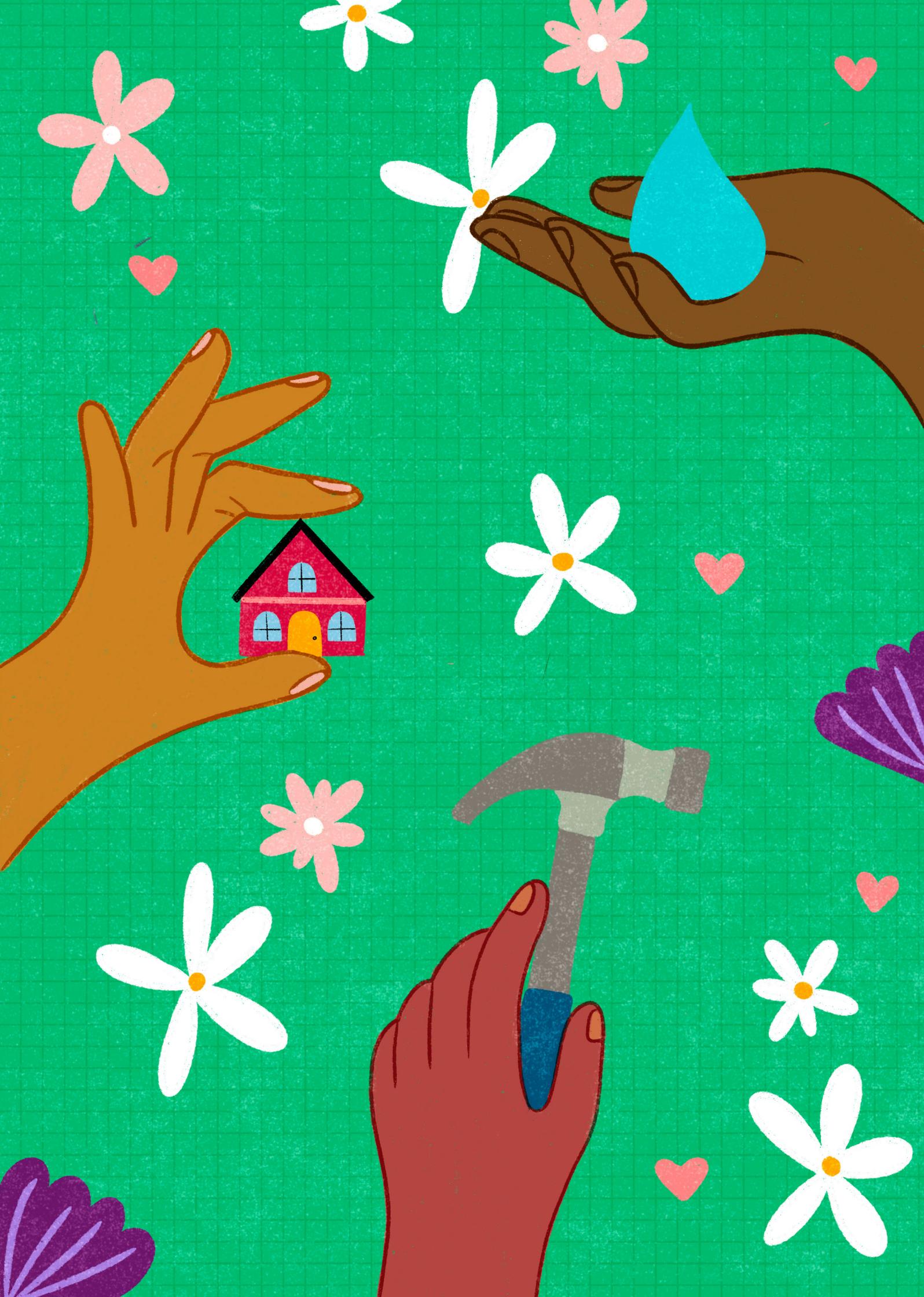
- Les discours sur le climat doivent tenir compte des interactions entre la crise climatique et d'autres facteurs comme les inégalités socio-économiques, le handicap ou l'appartenance raciale.
- Les solutions à l'injustice climatique doivent passer par la responsabilisation. Il faut notamment remédier, par des mesures redistributives, aux dommages causés de génération en génération en réorientant les ressources vers les populations les plus touchées par les effets du changement climatique et par les autres injustices systémiques qui entrent en jeu.



« L'air qu'on respire est aussi
important que la nourriture
qu'on mange. »

Entendu lors de la Table ronde sur la justice climatique





La vulnérabilité au climat, un dommage systémique

Les participants à la table ronde ont fait remarquer que les discours sur le climat ignoraient constamment les liens entre crise climatique et questions de pauvreté, de race et d'inégalités socio-économiques. Les populations pauvres et racisées sont souvent absentes et même exclues de l'activisme climatique, qui fait souvent figure de « préoccupation de classes moyennes blanches ». Certains participants, qui avaient été présents à la COP26 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2021), ont noté que les travaux sur le climat – du militantisme à l'enrichissement des connaissances – marginalisaient de plus en plus les personnes noires et de racisées. Ces dernières sont traitées comme des sources d'information : des chercheurs blancs étudient et analysent les populations noires et racisées, mais ne les intègrent que rarement comme expertes en elles-mêmes, et les savoirs issus de ce qu'elles vivent ne sont jamais diffusés.

À l'inverse de cet effacement et de cette exploitation, la Table ronde sur la justice climatique s'est concentrée sur les savoirs et les expériences des communautés les plus durement touchées par la crise climatique et le racisme environnemental. Concernant ce dernier concept, les participants ont pointé une série de politiques et de pratiques structurelles, souvent intentionnelles, qui repoussent des populations déjà marginalisées dans des environnements de moins en moins sûrs. Ils ont longuement débattu du lien entre vulnérabilité climatique et injustice systémique ; par exemple, l'inégalité se manifeste par des conditions matérielles comme le mal-logement, la privation de ressources et d'infrastructures essentielles et la dégradation de l'état de l'environnement lui-même. Comme l'ont fait remarquer les participants, le capitalisme et l'impérialisme exploitent la nature et épuisent les ressources dont devraient bénéficier les habitants ; de plus, d'autres situations de crise, comme la pandémie de covid-19, ont exacerbé les inégalités environnementales et sociales.

Dans ce contexte, les Roms ont été identifiés comme particulièrement vulnérables, en raison de politiques qui les contraignent souvent à vivre près de décharges, dans des conditions sans hygiène qui aggravent encore leur exposition à la dégradation du climat, à l'insécurité sociale et aux problèmes de santé (Rankin, 2020 ; Szilvasi, 2021). Au Royaume-Uni, les personnes racisées sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des zones où les vagues de chaleur représentent un risque élevé, alors que ces zones sont celles qui émettent le moins de CO₂ (Gayle, 2022). Une personne a observé que dans les régions minières de République tchèque, généralement pauvres – fort taux de chômage, faibles niveaux d'étude et mauvaises conditions de logement –, les habitants avaient de plus en plus de problèmes respiratoires.

Rendre des comptes sur les solutions au dérèglement climatique : une nécessité

Lors de la table ronde, de nombreuses interventions ont pointé le racisme systémique de l'activisme climatique tel qu'il existe aujourd'hui. Les initiatives en cours dans le monde contre la crise climatique ignorent le racisme environnemental et les autres cas d'oppression systémique (à la croisée de plusieurs facteurs), et ne demandent pas de comptes aux pays et aux entreprises sur cet aspect pourtant crucial. Une personne participante, remarquant que « les pollueurs essaient d'effacer

leurs responsabilités », a mis en avant le passé colonial de l'injustice climatique et la dynamique de classe et de race qui sous-tend aujourd'hui la pollution et le dérèglement climatique. Les populations aisées – souvent blanches et européennes – consomment plus d'énergie et contribuent le plus aux émissions de CO₂. Aujourd'hui pourtant, elles souffrent moins de l'impact de la crise climatique que les populations pauvres, minorées et racisées. Ce déséquilibre entre contribution à la pollution et effets de la pollution a suscité des appels à réparer l'injustice climatique. D'après les participants à la table ronde, cela ouvrirait la voie à une plus grande responsabilisation, avec à la clé une aide financière aux personnes les plus touchées par la crise climatique et par ses interactions avec les injustices sociales, économiques et raciales.

Les participants ont poursuivi en notant que les subventions et financements liés au climat allaient aux plus gros pollueurs et à de grandes organisations dirigées par des Blancs. À mesure que la crise s'aggrave, ses effets rencontrent ceux d'autres dommages systémiques et pourtant, beaucoup des solutions actuelles sont plus susceptibles de les aggraver que de les atténuer. Par exemple, la transition énergétique pourrait affecter les conditions de vie matérielles des populations pauvres et racisées – pertes d'emploi, augmentation des prix de l'énergie et du « coût de la vie ». De même, l'accentuation de la crise climatique pousse au départ les habitants des zones touchées par les inondations et la pollution des sols, qui vont se heurter dans leur nouveau pays à de nouveaux problèmes, cette fois de (manque de) liberté de circulation et de protection sociale.

Pistes d'action

1. Établir un cadre permettant d'adopter des mesures redistributives, c'est-à-dire de réorienter les ressources vers les populations les plus affectées par le changement climatique et par les autres injustices systémiques.
2. Lancer des poursuites judiciaires pour que les institutions et les entreprises répondent de leurs actes nocifs pour le climat, qui touchent de manière disproportionnée les groupes minorisés.
3. Remettre en cause le milieu de l'activisme climatique tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire centré sur les Européens blancs, par une approche intersectionnelle, en particulier en élaborant des messages clés reconnaissant les abus et dommages climatiques systémiques subis par les groupes invisibilisés et minorisés sur le plan socio-économique.
4. Recueillir des preuves et sensibiliser aux effets disproportionnés de la pollution de l'air, de l'eau et du sol sur la santé et le bien-être des groupes et communautés minorisés pour des motifs d'ordre racial, économique et social.
5. Mieux mettre en lumière l'interconnexion entre le changement climatique et d'autres dommages systémiques, en accordant une attention particulière au racisme, à l'islamophobie, à l'afrophobie et à l'anti-blackness, ainsi qu'aux attitudes anti-tsiganes et anti-roms dans les lois et les politiques, parallèlement à la violence d'État telle qu'elle s'exprime dans le maintien de l'ordre et dans un régime frontalier qui restreint la liberté de circulation.

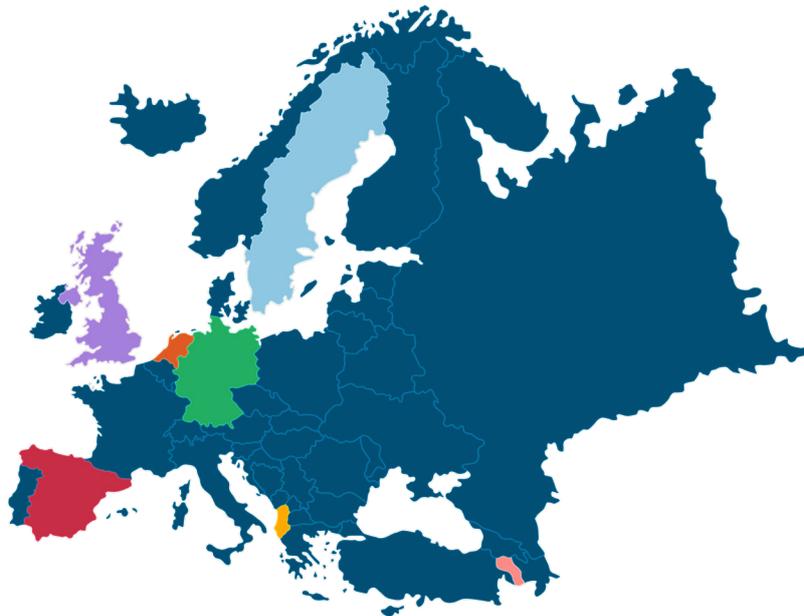


Accès à la justice : lutter pour nos droits, dénoncer les dommages systémiques

« La justice, pour qui ? La démocratie, les droits humains, tout ça ne fonctionne pas pour les Roms. [...] Pourquoi est-ce qu'on se tournerait vers les institutions alors qu'elles ne font que nous lâcher ? »

Entendu lors de la Table ronde sur l'accès à la justice

La Table ronde sur l'accès à la justice a réuni 13 représentants d'associations, mouvements et collectifs (AMC) des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Les participants étaient actifs dans plusieurs domaines dont les droits humains, le handicap, le travail sexuel, la justice reproductive, la justice raciale et la justice pour les communautés roms et transgenres.



Points clés

- En plus de leur travail de plaidoyer et de leurs combats pour la reconnaissance juridique, les AMC consacrent souvent leur temps et leur énergie à des enjeux immédiats et urgents comme l'accès aux soins, à l'éducation, au logement et aux infrastructures.
- Les AMC s'inquiètent à la fois de l'absence de lois protectrices et de l'existence de lois qui ciblent, pénalisent et criminalisent les populations marginalisées.



« Les gens avec qui on travaille ressentent les effets du racisme : une bonne partie de leurs droits sont bafoués. C'est notre droit de ne pas rester les bras croisés. Et c'est nous qui sommes les mieux placés pour agir, ayant nous-mêmes vécu ces injustices. »

Entendu lors de la Table ronde sur l'accès à la justice



Injustice systémique, reconnaissance juridique et survie au quotidien

Les participants ont expliqué qu'en plus de promouvoir leur cause et de se battre pour la reconnaissance juridique, ils devaient souvent traiter des problèmes immédiats et urgents : par exemple, identifier des médecins et soignants pouvant prendre en charge les personnes transgenres, ou aider à obtenir des documents essentiels – certificats de naissance, etc. – pour les migrantes non blanches, décrites par un témoignage comme « un public qu'on maintient dans l'ignorance de ses droits ». Dans le même esprit, des AMC aident les populations roms à obtenir un abri, l'eau et l'électricité et à accéder à l'éducation. Ces questions de survie sont étroitement liées à la reconnaissance juridique. Comme on l'a entendu autour de la table, « pour jouir de l'égalité en droit, les personnes handicapées doivent être traitées comme les égales de toutes les autres ». Un autre exemple d'inégalité a été évoqué : le travail sexuel n'étant pas reconnu comme une profession, les travailleuses et travailleurs du sexe ont le plus grand mal à ouvrir un compte bancaire. Le refus de reconnaissance juridique est source de dommages systémiques qui créent un besoin de soutien urgent. Devant l'ampleur et l'étendue de ces dommages, les AMC doivent souvent se consacrer à des actions d'aide au quotidien qui leur laissent peu d'énergie et de moyens pour défendre les droits fondamentaux et l'éradication des obstacles structurels à une pleine participation.

Pendant la table ronde, les participants ont pointé les importants défis et dommages structurels qui appellent une réaction juridique. Ils avaient l'expérience des campagnes et des actions de sensibilisation aux droits fondamentaux que différents publics se voient refuser. Pour les travailleurs du sexe transgenres d'Europe orientale et d'Asie centrale, par exemple, l'accès aux soins et aux médicaments est une véritable lutte, dans un contexte de politiques gouvernementales dont « les priorités changent constamment ». La situation financière et sociale des communautés roms et égyptiennes en Albanie a aussi été évoquée ; le soutien à ces populations passe par un soutien en matière d'emploi et d'égalité des chances. Une personne participante travaillant auprès de migrantes racisées a souligné le besoin de leur apporter à la fois du réconfort, un soutien affectif et « une éducation qui leur donne le pouvoir d'agir » et de « défendre leurs droits ». Les concepts d'« autodétermination, auto-organisation et autonomie » ont été présentés comme cruciaux pour que les publics concernés obtiennent la reconnaissance de leurs droits.

Oppression intersectionnelle des personnes socialement démunies

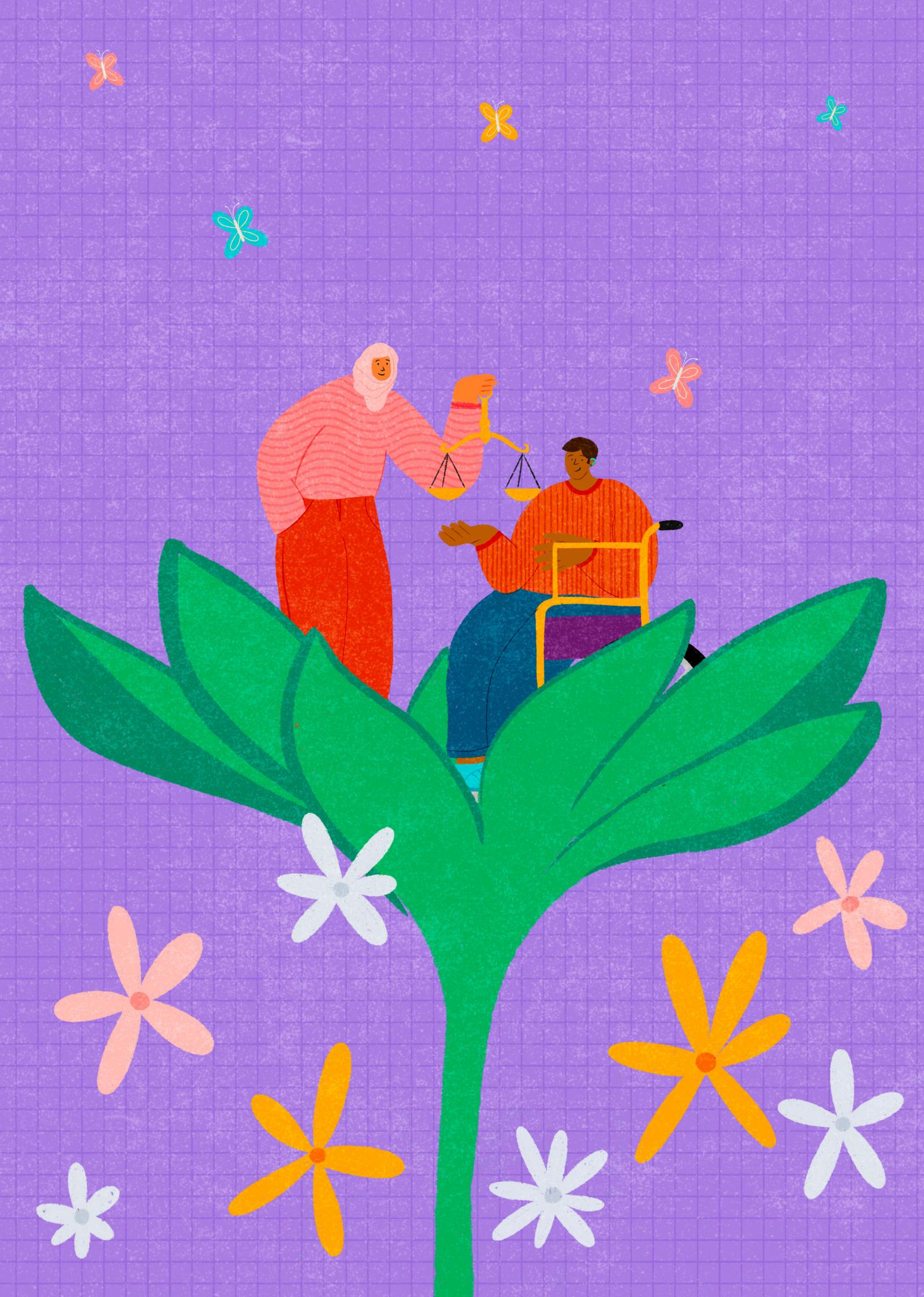
Parmi les priorités évoquées lors de la table ronde figurent la défense des droits des personnes sans abri et handicapées, l'amélioration des soins de santé mentale et l'accès aux médicaments. Ont aussi été mentionnés les thèmes de l'emploi, de la violence domestique et du soutien aux travailleuses et travailleurs du sexe transgenres, l'amélioration de la situation financière des populations roms et égyptiennes et l'abolition de la police. Les participants ont souligné le manque de reconnaissance du racisme systémique anti-Noirs, de l'antitsiganisme⁴ et de l'islamophobie, et les interactions entre ces formes d'oppression et les stratégies juridiques arbitraires qui empêchent de développer un sentiment d'appartenance par la nationalité, la citoyenneté, etc. et barrent l'accès à tout un éventail de biens et de services sociaux, comme le logement et l'éducation.

Parmi les obstacles et problèmes mentionnés, l'absence de lois protectrices côtoie l'absence de protection contre les lois hostiles. Par exemple, « il n'y a pas de lois contre la discrimination et contre le discours de haine en Arménie ». Ce manque de protection juridique a été aggravé par la pandémie de covid-19, source de nouveaux cadres politiques et juridiques qui ont encore favorisé la criminalisation des publics minorés. Les participants ont aussi pointé la convergence de multiples oppressions, avec des recoupements entre différents domaines ; par exemple, les AMC présents autour de la table constataient que la « protection » sociale causait en fait des dommages systémiques qui appellent une réaction, et 60 % d'entre eux travaillaient à la fois sur l'accès à la justice et sur ce thème. La parole a beaucoup porté sur l'impact délétère des pratiques policières, sur les restrictions à la liberté de circulation et sur la protection sociale limitée assurée par l'État. Les participants ont évoqué le profilage racial toujours pratiqué par la police, le clair sentiment de défiance et d'impuissance chez les personnes racisées, marginalisées du fait de leur religion, migrantes ou sans papiers face à la police et aux autres services répressifs, et les expériences d'exclusion, de racisme et de violence. Le sentiment diffus d'être placé sous surveillance caractérise souvent le quotidien des populations marginalisées pour des motifs d'ordre racial, économique et social.

« Les personnes directement touchées ont tendance à ne pas faire valoir leurs droits parce que les chances de changement sont minces. Et beaucoup ne savent pas où trouver de l'aide. »

Entendu lors de la Table ronde sur la protection sociale

⁴ Les opinions divergent quant à l'emploi des termes « Roms » et « Tsiganes » dans les différents contextes et langues d'Europe. Nous les utilisons, ainsi que celui d'« antitsiganisme », pour refléter la terminologie suggérée par les personnes consultées pour ce travail spécifique. Nous constatons que les communautés concernées elles-mêmes ne sont pas homogènes et ne se reconnaissent pas dans une appellation ou une définition unique. Nous avons conscience que les termes « Roms » et « Tsiganes » englobent souvent de nombreux groupes, tels que ceux qui se disent Gitans, Manouches, Roms, Travellers ou utilisent une autre des nombreuses formes d'identification personnelle et collective.





Pistes d'action

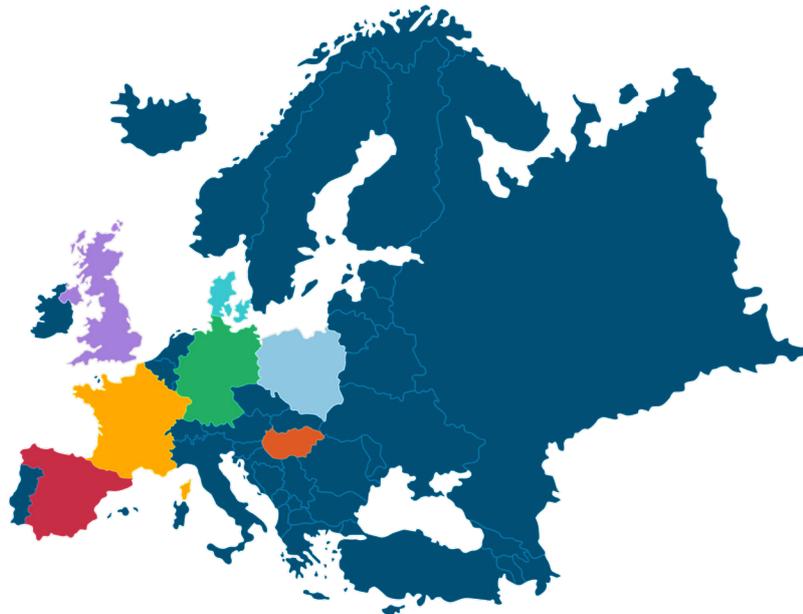
1. Élaborer, sous la direction des premiers intéressés, des méthodes pour répertorier les injustices vécues par les populations marginalisées pour des motifs d'ordre racial, économique et social afin de montrer les oppressions qu'elles dénoncent et d'appuyer les initiatives juridiques des AMC.
 2. Mettre en place des tactiques juridiques et des stratégies de recours permettant aux AMC locaux et thématiques de défendre à la fois les droits et l'accès à la justice, sans se contenter d'attendre que chaque individu plaide pour les « droits humains universels » et en évitant les étiquettes qui stigmatisent ou pathologisent (délinquant/ex-délinquant, clandestin, SDF, etc.).
 3. Soutenir l'élaboration de tactiques juridiques repensées pour contester le détournement, en Europe, des catégories pénales collectives (bande organisée, association de malfaiteurs, etc.) pour cibler et considérer comme des « gangs » les enfants et les jeunes marginalisés pour des raisons raciales.
 4. Contester la pratique raciste consistant à séparer et/ou exclure les enfants et les jeunes marginalisés pour des raisons raciales (en particulier les Roms) dans le système éducatif, pratique profondément délétère pour leur avenir.
 5. Mettre les gouvernements européens au défi d'agir devant l'absence et/ou la non-application de politiques et de pratiques de lutte contre la discrimination et le discours de haine, et devant l'existence de crimes racistes.
- 

Éradiquer la violence policière et les violences institutionnelles

« Ce qu'on vit, c'est qu'il n'y a pas de justice [...] et moi, je suis là pour comprendre comment rétablir la justice ».

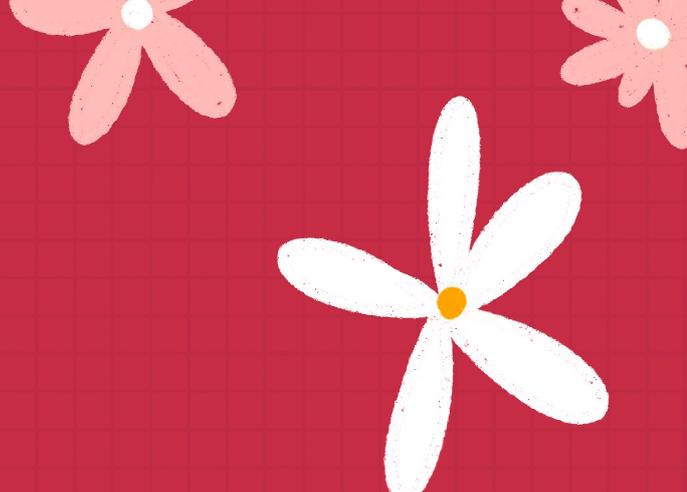
Entendu lors de la Table ronde sur les pratiques policières

La Table ronde sur les pratiques policières a réuni 13 représentants d'associations, mouvements et collectifs (AMC) des pays suivants : Allemagne, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Pologne et Royaume-Uni. Les participants étaient actifs dans plusieurs domaines dont les droits et la justice pour les travailleuses et travailleurs du sexe, les droits des personnes handicapées, la lutte contre le racisme et le soutien aux populations musulmanes, tsiganes, roms et Travellers, ainsi que le soutien aux victimes de violence policière et aux familles et amis de personnes tuées par la police.



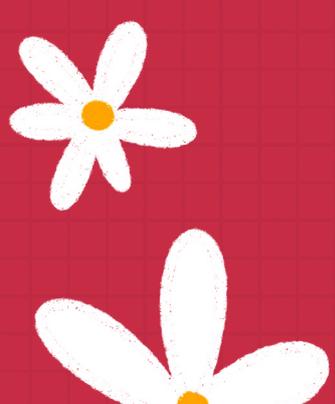
Points clés

- Les forces de l'ordre ciblent les personnes et les groupes qui sont « socialement démunis », c'est-à-dire qui vivent à l'intersection de plusieurs oppressions, en particulier parce que leur travail, leur situation administrative ou les deux sont criminalisés. Il est donc nécessaire de construire un solide contre-récit mettant en évidence la nocivité inhérente aux pratiques policières.
- Le poids de la **technologie**, la montée des agences de sécurité privées, la militarisation des pratiques policières et la fortification des frontières prolongent et caractérisent les dommages causés par la police dans toute l'Europe.



« Il faut que les populations marginalisées deviennent l'acteur principal. Les justiciers blancs, on en a assez. On a les outils pour se donner les moyens d'agir, et on a besoin d'alliés ».

Entendu lors de la Table ronde sur les pratiques policières



Rendre visible la nocivité des pratiques policières

Les participants ont souligné la nature à la fois invisible et nocive des contacts avec la police et avec les services répressifs en général. Souvent, ces expériences sont marquées par des dénis de justice à la suite de dommages infligés par la police. Elles sont particulièrement traumatisantes pour les familles de personnes tuées par la police, tenues de participer à d'interminables enquêtes et interrogatoires qui prolongent leur souffrance et leur chagrin sans aboutir à ce que justice soit faite. Comme on l'a entendu lors de la table ronde, « le gouvernement ne donne rien aux familles » et « nous voulons que la vérité éclate, mais ce sont des policiers qui enquêtent sur d'autres policiers... ». Les discours officiels sur les pratiques policières se fondent souvent sur les statistiques de la police, qui masquent le véritable impact de la violence d'État sur les personnes et dans les lieux marginalisés pour des motifs d'ordre racial, économique et social.

La violence systémique associée aux pratiques policières et l'impunité des forces de police incitent les AMC à adopter une démarche intersectionnelle. Comme le montrent les données recueillies, les AMC qui centrent leur travail sur la nocivité des pratiques policières sont assez peu nombreux, puisqu'ils ne représentent que 8 % de l'ensemble des AMC identifiés. Or, le sujet des pratiques policières a été beaucoup évoqué lors des tables rondes, en particulier pour affirmer la nécessité de mieux comprendre comment les pratiques de maintien de l'ordre par l'État s'exercent et se développent aujourd'hui (voir aussi Harris et al., 2021). Cela suppose, entre autres, de reconnaître la montée de la présence policière dans et autour des établissements scolaires ainsi qu'aux frontières, y compris internes, avec la délimitation croissante de « ghettos » (au service du maintien d'un « environnement hostile » via l'application de couvre-feu ou de zones d'exclusion). De telles évolutions entraînent des dommages conséquents. Pour une personne participante, la situation actuelle est « une véritable mine d'injustices [policières] ».

Les participants ont noté que cela s'accompagnait de stratégies [fondées sur les technologies](#), comme la reconnaissance faciale, la numérisation des empreintes digitales, la surveillance des réseaux sociaux et le croisement des bases de données, qui ont servi à élargir et renforcer les capacités de surveillance raciste, avec des conséquences à la fois inaperçues et de plus en plus problématiques. Lors de toutes les tables rondes, les participants ont remarqué que les pratiques policières et la surveillance s'étendaient au domaine numérique. Ils ont alerté sur les effets nocifs de l'intelligence artificielle (IA), notamment le ciblage et la surveillance algorithmiques, qui constituent selon eux un danger généralement passé sous silence et sur lequel les publics concernés sont très mal informés.

Dans le dénuement social et sous l'œil de la police : à la croisée des expériences

Comme remarqué lors de la table ronde, l'impératif de survie pousse parfois les personnes sans papiers vers des activités irrégulières, comme le travail sexuel ou la vente à la sauvette, qui les rendent plus susceptibles que d'autres d'avoir affaire à la police. Une personne participante a révélé que même dans un pays où le travail sexuel n'est pas illégal, la police harcelait et traitait en délinquants les travailleuses et travailleurs sexuels migrants sans papiers. L'accent mis sur la « situation irrégulière » entraîne une criminalisation, alors même que les travailleuses et travailleurs

du sexe ne peuvent régulariser leur séjour dans le pays. Les contacts avec la police deviennent alors cycliques. L'expression « abandon institutionnel » a été employée autour de la table : lorsqu'il n'existe aucune protection sociale, pour subsister, « on n'a pas d'autre choix que de travailler dans l'illégalité ».

Une voix s'est aussi élevée pour dénoncer les pratiques policières contre la communauté rom, illustrations d'un profilage racial « qui alimente les stéréotypes et les idées toutes faites sur les Roms » ; les personnes Roms LGBTQI+, pour leur part, subissent à la fois harcèlement policier et exclusion des espaces LGBTQI+, du fait de la « structuration anti-Roms » des sociétés européennes. En outre, les pratiques policières à l'égard des personnes transgenres dans plusieurs zones géographiques ont été évoquées, mettant au jour de multiples expériences négatives. Les participants ont relevé que le harcèlement et la surveillance exercés par la police sur les populations musulmanes avaient nettement « sapé leur confiance » envers la police et les services répressifs en général. Cela se répercute sur le signalement et le traitement des crimes de haine : « la police ignore ou n'applique pas la législation et ne reconnaît pas les crimes de haine pour ce qu'ils sont ». Dans l'ensemble, les participants se sont accordés sur l'idée que les pratiques policières et le maintien de l'ordre étaient guidés par le racisme, par des attitudes discriminatoires et par des a priori négatifs sur les populations marginalisées.

« Le voyage [pour émigrer] passe par plusieurs étapes. Chaque étape est traumatisante. Ça s'accumule... et puis à chaque frontière, la police ».

Entendu lors de la Table ronde sur les pratiques policières

Pistes d'action

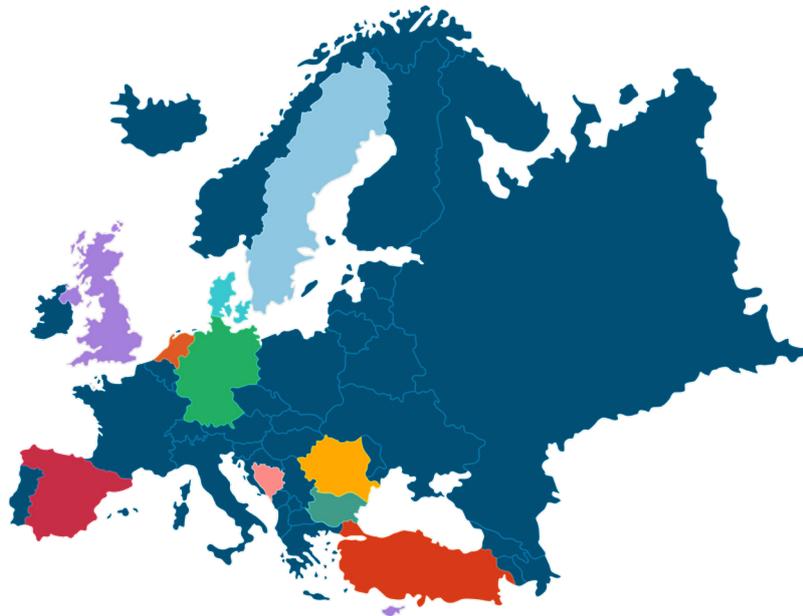
1. Reconnaître la violence des pratiques policières, dont la surveillance, le harcèlement et les décès dans des locaux de police, comme faisant partie d'une oppression institutionnelle ancrée dans des attitudes comme le racisme, l'antitsiganisme, l'islamophobie, le validisme, l'homophobie ou encore la transphobie.
2. Monter un dossier juridique contre le profilage ethnique et racial pratiqué par la police et contre les arrestations avec fouille, en particulier lorsqu'elles visent de façon disproportionnée les personnes abandonnées par les institutions et contraintes, par leur dénuement social, d'exercer des activités irrégulières.
3. Dénoncer les causes racistes et criminalisantes des phénomènes de surreprésentation et de disparités dans les systèmes de justice européens, en accordant une attention particulière à l'incarcération disproportionnée des personnes marginalisées pour des motifs d'ordre racial, économique et social.
4. Favoriser et soutenir des campagnes en faveur de la dépénalisation du travail sexuel dans toute l'Europe, en s'opposant en particulier aux pratiques policières hostiles aux travailleuses et travailleurs sexuels racisés et sans papiers.
5. Améliorer, pour mieux s'opposer au phénomène, les connaissances sur l'utilisation raciste des **technologies numériques** dans les pratiques policières et dans les systèmes de justice pénale en général dans toute l'Europe.





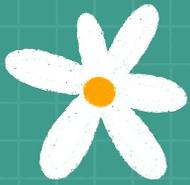
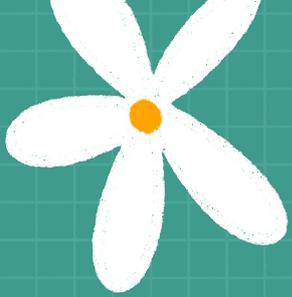
Protection sociale : la violence institutionnelle du système de sécurité sociale

La Table ronde sur la protection sociale a réuni 16 représentants d'associations, mouvements et collectifs (AMC) des pays suivants : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni et Turquie. Les participants étaient actifs dans plusieurs domaines, notamment les droits des travailleurs, et la défense de la justice pour un large éventail de publics : personnes LGBTQI+, marginalisées, migrantes, transgenres, locataires, lesbiennes, roms, survivantes de violences intrafamiliales.



Points clés

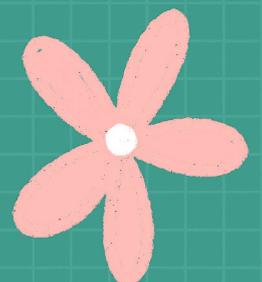
- Les populations marginalisées sont largement exclues de la protection sociale, et les systèmes et procédures conçus pour accorder ou refuser cette protection constituent une forme de violence déshumanisante.
- La violence des inégalités de protection sociale frappe en particulier les survivantes et survivants de violences fondées sur le genre et les populations roms, LGBTQI+, musulmanes et migrantes, qui subissent souvent pauvreté, absence de logement et discrimination institutionnelle.



« Le cadre juridique actuel protège tout un système de privilèges. On ne peut pas légiférer sur les migrations sans associer les migrants, ou sur les questions de santé mentale sans associer les personnes touchées.

Si on n'inclut pas les premiers intéressés, on ne changera pas le système. »

Entendu lors de la Table ronde sur la protection sociale



Note sur les mythes néolibéraux autour de la sécurité sociale

Parmi les AMC que nous avons repérés, 490 travaillaient dans le domaine de la « protection sociale », soit le groupe thématique le plus important. La plupart de ces AMC œuvraient directement au contact des dommages systémiques engendrés par le système de protection sociale et beaucoup traitaient aussi d'autres thèmes, comme l'accès à la justice (32 %), l'antiracisme (17 %) et la liberté de circulation (15 %), ce qui souligne la multiplicité des injustices systémiques associées à la protection sociale. La Table ronde sur la protection sociale a abordé un éventail considérable de sujets, exposant à la fois l'étendue des refus d'accès au système de protection sociale et la violence déshumanisante des procédures appliquées par ce système. Étant donné l'ampleur du sujet, nous avons choisi de préciser par une note le contexte dans lequel s'inscrivent les résultats de la Table ronde sur la protection sociale.

Généralement, les systèmes de sécurité sociale prévoient plusieurs volets d'aides : Maladie et prise en charge des soins, Vieillesse et conjoints survivants, Handicap, Famille et enfants, Chômage, Logement et exclusion sociale, etc. Les types et les niveaux de protection sociale varient considérablement d'un pays européen à l'autre. Ils vont de prestations minimales de l'État pour les personnes marginalisées sur le plan social et économique, sur le modèle de « laisser-faire » de la nouvelle droite néolibérale axée sur la libre économie de marché, à des modèles plus complets qui offrent, bien qu'à des degrés et dans des conditions divers, la gratuité des soins, des journées complètes d'enseignement gratuit, un revenu minimal garanti, une aide aux chômeurs, un soutien aux familles avec enfants, etc.

Qu'ils soient à tendance sociale ou néolibérale, cependant, ces modèles s'accompagnent de mythes et de stéréotypes très répandus qui stigmatisent les besoins en protection sociale. Ces mythes attribuent par exemple à un prétendu « siphonnage des ressources » par les populations migrantes et ouvrières des problèmes tels que la crise des soins ou celle du logement – alors qu'ils résultent d'autres facteurs : mauvaise gouvernance, politiques économiques inadaptées, guerres et conflits géopolitiques, etc. Dans toute l'Europe, les prestations sociales accordées aux personnes considérées comme « extérieures » sont extrêmement limitées, et les discours hostiles aux musulmans, aux Africains, aux Roms et aux Tsiganes aggravent les obstacles. Depuis peu, la numérisation et l'automatisation des services de sécurité sociale dans toute l'Europe sont venues aggraver la situation. En plus de creuser la [fracture numérique](#) pour celles et ceux qui n'ont pas accès aux appareils, connexions et compétences numériques nécessaires, cette dématérialisation a tout à la fois renforcé et dissimulé dans les méandres informatiques les injustices inhérentes au système de sécurité sociale.

Protection sociale et oppression intersectionnelle

Les participants à la Table ronde sur la protection sociale ont évoqué le poids des violences fondées sur le genre, encore alourdi par les refus de mise à l'abri, de logement et d'accès aux aides. Les recoupements entre « race, genre, ethnicité, classe et couleur de peau » qui viennent compliquer le sort des survivantes ont aussi été largement débattus ; par exemple, les femmes et filles roms vivent des violences du fait de la structure patriarcale de la société et un racisme



institutionnel de la part de la police « censée les protéger ». Les représentants de communautés spécifiques ont aussi évoqué ce qu'ils appellent la « culturalisation de la violence » : les institutions de l'État considèrent la violence comme inhérente à l'identité ethnique et culturelle des survivantes et non comme engendrée par les inégalités structurelles. Le sentiment de non-protection sociale est aussi très prégnant chez les personnes LGBTQI+ qui non seulement vivent des violences, mais ont aussi du mal à accéder aux traitements médicaux, aux services de soins ou à des « espaces sûrs ». La protection sociale a aussi été dépeinte comme limitée pour « les femmes musulmanes ayant des origines marocaines ou turques » aux Pays-Bas, et pour les femmes LGBTQI+. Pour les migrants et réfugiés, être ainsi exclus du système de sécurité sociale entrave l'intégration dans la société : « [la société dominante] nous rejette automatiquement dès que nous voulons faire valoir nos droits », et l'État « se désintéresse du problème ».

Ces récits témoignent de la violence institutionnelle engendrée par les inégalités de protection sociale, que cette protection soit accordée avec parcimonie ou totalement refusée. Comme le disent les participants, les personnes marginalisées pour des motifs d'ordre racial, économique et social doivent « se frayer un chemin différent », ponctué de pauvreté, d'absence de logement et de discrimination institutionnelle. À Chypre, par exemple, les migrants doivent passer chaque année un test de dépistage du VIH. La prolongation de leur permis de séjour en dépend : en cas de test positif, ils sont expulsés. On a là une forme rampante de « surveillance biopolitique », qui ajoute une dimension supplémentaire à un « environnement hostile » utilisé par l'État comme une arme. En outre, en l'absence de protection sociale, les publics en question ont aussi été les plus durement touchés par la récente pandémie de covid-19.

« On nous dit que nous sommes égaux, mais devant les tribunaux, ce n'est pas vrai. Il faut rendre le système de justice plus équitable pour tous. On a toutes les lois qu'il faut, mais elles ne s'appliquent pas de la même manière à tout le monde. »

Entendu lors de la Table ronde sur la protection sociale

Pistes d'action

1. Assurer l'égalité d'accès aux soins et à la sécurité sociale pour les personnes en procédure de demande d'asile.
2. Demander des comptes aux structures hospitalières pour les décès et mauvais traitements résultant du racisme institutionnel dans le système de santé.
3. Réunir les parents et tuteurs des enfants confrontés à la discrimination pour contester les pratiques discriminatoires et demander la promotion de l'antiracisme dans les établissements scolaires.
4. S'opposer aux services de soutien excluants et validistes.
5. Avec les personnes placées en rétention administrative et incarcérées, faire campagne contre l'impunité des services répressifs lorsqu'ils sont mis en cause dans des actes spécifiques ou des schémas de violence, qui touchent de manière disproportionnée les groupes minorés.

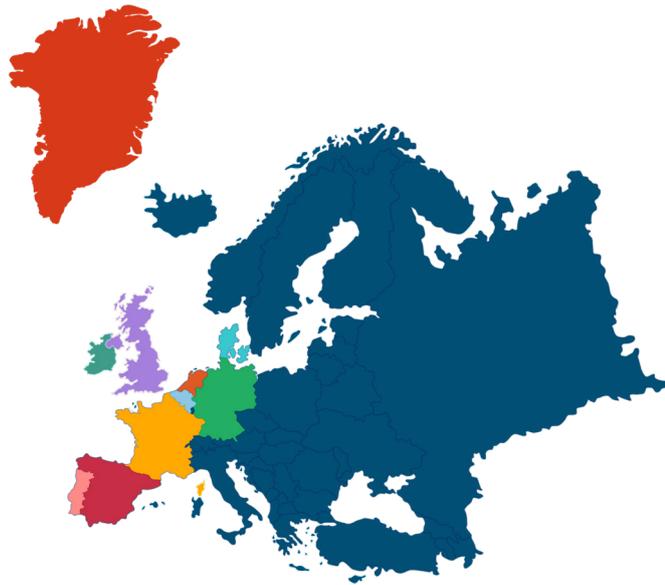


Antiracisme : un combat juridique et social pour l'inclusion, la sécurité et la justice

« Construire une communauté qui aime l'endroit où elle vit, qui en prend soin et qui en fait profiter les autres, c'est une priorité trop souvent oubliée. On ne travaillera jamais assez sur la bienveillance collective. »

Entendu lors de la Table ronde sur l'antiracisme

La Table ronde sur l'antiracisme a réuni 15 représentants d'associations, mouvements et collectifs (AMC) des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Groenland, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Les participants étaient actifs dans plusieurs domaines dont l'histoire des Roms, la justice raciale, la lutte contre l'islamophobie, l'antifascisme, l'antiracisme, le décolonialisme et la justice pour les Roms et les Sintés.



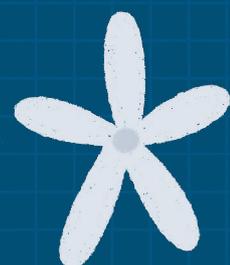
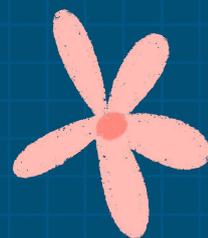
Points clés

- Il est nécessaire que les auteurs de violences perpétrées par la police et par d'autres services répressifs, y compris aux frontières, soient tenus de rendre des comptes via des mécanismes de contrôle indépendants.
- Il est nécessaire de sensibiliser à une série d'injustices, y compris par des manifestations ; de créer des espaces où chacun puisse parler de son vécu ; de désinvestir dans la police pour investir dans des structures d'accompagnement locales, et de mener des actions stratégiques en justice afin de faire appliquer les droits fondamentaux.



« Le racisme n'a pas qu'une facette, il recoupe énormément d'autres problèmes, et c'est important de les résoudre eux aussi. Le but, c'est qu'on s'aime tous davantage. »

Entendu lors de la Table ronde sur l'antiracisme



Les dommages systémiques et intersectionnels du racisme

L'omniprésence du racisme – qu'il soit qualifié de structurel, systémique ou institutionnel – a été au centre de toutes les discussions dans le cadre de cette table ronde. Ainsi, le profilage ethnique et racial imprègne les rapports avec la police et met les populations minorées en contact avec différents aspects du système pénal : incarcération, rétention administrative, expulsions, et décès dans des locaux de police. L'absence de services de soutien dans le contexte des violences et des morts aux mains des pouvoirs publics a été dénoncée comme source de dommages supplémentaires pour des personnes, déjà traumatisées et endeuillées, qui ne parviennent à obtenir ni justice, ni aide financière. Il a été relevé que dans les affaires de meurtres par la police et de décès dans des locaux de police, les enquêtes étaient partiales et insuffisantes, et qu'il était rare que la police rende des comptes pour les morts qu'elle a causées. La discrimination systémique rencontrée, dans les lieux publics comme privés, par les personnes qui se déplacent ou se trouvent aux frontières (notamment lorsqu'elles se heurtent à la police de l'UE aux frontières extérieures, qui cherche à refouler dans d'autres pays ceux qui tentent de franchir la frontière) ne cesse d'engendrer des atteintes aux droits humains, des violences, des brutalités et des morts. La combinaison du racisme dans les pratiques policières, de l'insuffisance des mécanismes facilitant les migrations, des politiques excluantes et de la criminalisation vient aggraver cette situation.

Parmi les impacts du racisme systémique, les participants ont aussi mentionné les campagnes de haine et les préjugés négatifs contre les populations marginalisées. Une voix s'est ainsi élevée pour souligner le besoin d'un enseignement public décolonial, intersectionnel et inclusif sur les histoires collectives de ces populations. Concernant les communautés marginalisées, Roms ou personnes LGBTQI+ par exemple, la méconnaissance de leur histoire alimente un manque d'estime et de conscience de soi et perpétue, à l'extérieur, l'image de ces communautés comme un bloc homogène. Comme l'ont noté des participants, le manque de personnes capables de jouer un rôle médiateur et d'offrir des conseils et des espaces sûrs crée à l'intérieur des communautés des attitudes de soupçon et de mépris, hostiles aux femmes transgenres, en particulier. Les participants ont aussi noté que la perspective de protester contre la police suscitait des craintes et des réticences, et donc un manque de mobilisation face aux problèmes vécus.

Contre le racisme, agir en justice et dans la société

Les participants ont clairement affirmé que démonter le racisme systémique devait être au cœur de la dénonciation des pratiques policières. Il est nécessaire de mobiliser l'opinion publique sur une série de problèmes et d'injustices, comme la surveillance qui pèse sur certaines populations, pour contraindre les institutions à se pencher sur les discriminations. Cette sensibilisation peut passer par des manifestations dans l'espace public, mais aussi par l'ouverture de lieux où les personnes concernées puissent partager leur vécu, permettant aux militants de dresser un état des lieux de la situation. D'après les participants, un réseau d'échanges pourrait être mis en place pour collecter et partager des éléments de preuve avec les familles, mais cela supposerait de construire des partenariats de confiance avec les AMC concernés. Les participants à la table ronde ont aussi affirmé que les recours stratégiques devaient être une priorité pour obtenir des droits fondamentaux



comme l'accès sans obstacles aux services de santé et aux vaccins (y compris pour les migrants qui travaillent et pour les travailleuses et travailleurs du sexe), sans criminalisation ni risque d'expulsion. D'un point de vue stratégique, il faudrait déposer en priorité des recours au niveau local, et privilégier les formes collectives d'action en justice.

Les participants ont aussi mis en lumière la nécessité que la police et les autres services répressifs rendent des comptes pour les violences commises, y compris aux frontières. Cela suppose la mise en place, aux frontières, de mécanismes efficaces et indépendants de contrôle et de responsabilisation – dans un climat de plus en plus pesant de surveillance et de sécuritarisme aux frontières extérieures de l'UE. Au-delà des pratiques judiciaires actuelles, il n'est pas impensable de créer un Tribunal citoyen qui offrirait un environnement d'impartialité favorable à une véritable recherche de justice. Les participants à la table ronde ont souligné le besoin de combattre la corruption au sein des gouvernements, des institutions et des cercles d'experts pour lutter contre la manipulation et la destruction de preuves, l'intimidation de témoins et les expertises fausses et biaisées, en particulier dans le domaine médical et concernant les décès dans des locaux de police. Ils ont aussi insisté pour que la gouvernance et les processus judiciaires intègrent un travail de plaidoyer, pour éviter l'adoption de lois nocives (dont celles qui limitent les voies de recours, comme la Police, Crime, Sentencing and Courts Act de 2022 au Royaume-Uni), et pour que les AMC encouragent le désinvestissement dans la police en faveur d'investissements dans des structures d'accompagnement locales. Les participants ont aussi relayé des appels à faciliter la mise en œuvre des lois sur la liberté religieuse, la non-discrimination et contre la violence raciste, et la nécessité urgente de supprimer les centres de rétention.

Pistes d'action

1. Donner aux AMC les moyens de faire campagne pour que les gouvernements européens reconnaissent que les situations d'inégalité raciale, économique et sociale sont alimentées par un racisme institutionnel.
2. Contester les critères et les éléments qui sous-tendent (et légitiment) le développement et l'application de politiques « de ghettos » et d'autres formes de réglementation par zone géographique (comme les couvre-feux et les zones d'exclusion).
3. Sensibiliser, par des campagnes, aux effets du racisme systémique sur le bien-être affectif et la santé mentale des enfants et des jeunes marginalisés sur le plan racial, et agir en justice contre la disproportion des mesures qui les frappent dans le système scolaire (sanctions disciplinaires, exclusions, mise à l'écart du système d'enseignement général).
4. Appuyer les appels de plus en plus nombreux à soutenir, par des financements institutionnels, les familles endeuillées dans leur quête de justice pour les victimes de violences policières létales.
5. Agir en justice contre le profilage racial ; par exemple, déposer des recours pour mettre un terme à la discrimination sur le marché du travail ou dans le système de sécurité sociale, en particulier via les **usages de l'IA**, et plus largement, démontrer de manière empirique et contester en justice le poids des technologies, qui aggravent encore les effets nocifs du racisme institutionnel.



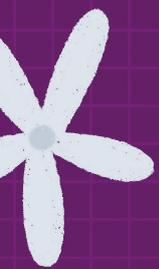
Liberté de circulation : dommages systémiques causés par les lois, politiques et pratiques aux frontières et sur l'immigration et l'asile

La Table ronde sur la liberté de circulation a réuni 14 représentants d'associations, mouvements et collectifs (AMC) des pays suivants : Allemagne, Croatie, Espagne, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni et Ukraine. Les participants étaient actifs dans plusieurs domaines dont les migrations, les droits humains et le combat pour la fin de la rétention administrative des migrants.



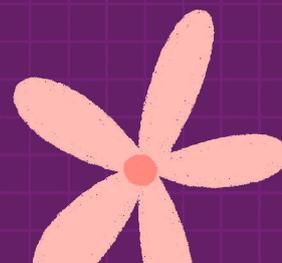
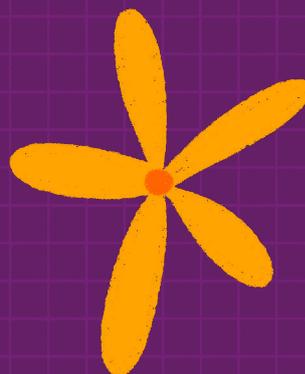
Points clés

- Les personnes qui émigrent et celles qui demandent l'asile en Europe se heurtent à une discrimination et à des préjugés fondés sur de multiples aspects de leur identité : religion, race, ethnicité, genre et pays d'origine. De plus, les parcours au sein des systèmes d'immigration et d'asile et l'accès à la protection sociale et aux permis de travail à l'arrivée sont très différents pour les ressortissants européens et non européens.
- La méconnaissance du droit, ainsi que la crainte que la démarche ne se retourne contre eux, empêche les intéressés de contester en justice le traitement que leur réservent les systèmes d'immigration et d'asile. Et lorsque la justice leur donne raison, les décisions ne sont pas appliquées.



« Il faut défendre l'inclusion plutôt que l'intégration, [...] c'est-à-dire le droit de continuer de vivre et de s'épanouir avec sa propre culture, au lieu de devoir se mettre en quatre pour obtenir la permission d'intégrer le système. »

Entendu lors de la Table ronde sur la liberté de circulation



L'Europe-bastion

Les participants ont attiré l'attention sur l'arriéré de dossiers, atteignant plusieurs années, qui touche de manière disproportionnée les demandeurs d'asile non européens en attente d'une décision sur leur statut. Par contraste, on a pu constater récemment que les personnes fuyant le conflit en Ukraine avançaient beaucoup plus vite dans les procédures d'asile. Les participants ont aussi noté que les migrants européens blancs se heurtaient à moins de discrimination sociale et juridique et étaient épaulés afin de s'intégrer plus rapidement dans leur pays d'accueil. Ils en ont conclu que les pays européens avaient la volonté politique et la capacité sociale de proposer des solutions plus dignes et une meilleure prise en charge aux demandeurs d'asile, mais en excluaient de manière disproportionnée les personnes marginalisées pour des considérations raciales. L'actualité récente montre aussi une application intentionnelle de politiques offrant immédiatement aux réfugiés blancs et européens une protection sociale, le droit de travailler et l'accès à l'emploi (Majid, 2022 ; Hockaday, 2022).

Le système d'asile se caractérise par la « dissuasion ». L'UE a établi des relations de coopération avec des pays comme la Turquie et la Libye pour empêcher les arrivées en Europe (Crisp, 2020 ; Majid, 2022), aggravant l'exposition des personnes cherchant à passer les frontières aux préjudices, aux violations des droits humains et parfois à la mort. On a ainsi entendu, pendant la table ronde, un appel à « mettre fin à la coopération entre les États membres de l'UE et la Libye » et à cesser de considérer comme des criminels ceux qui prennent le chemin de l'exil. D'après les participants à la table ronde, les gouvernements devraient apporter une réponse immédiate aux violations des droits humains et aux autres dommages subis par les personnes qui passent les frontières, ou apporter « des changements structurels au niveau des frontières européennes ».

Lois non appliquées, accès bloqués, précarité économique et déshumanisation

Devant la disparité des traitements appliqués aux demandeurs d'asile, les participants ont relevé que la discrimination et les préjugés fondés sur l'identité dans les procédures d'immigration et d'asile contrevenaient aux droits garantis par l'Union européenne et la législation internationale en matière de droits de l'homme. Selon eux, c'est un pan de droit souvent ignoré et sous-utilisé, pour de nombreuses raisons dont le manque de sensibilisation, la crainte de représailles contre les lanceurs d'alerte et le manque d'accès à la justice. Dans certains cas toutefois, comme il a été observé pendant la table ronde, les décisions de justice restent lettre morte : « rien ne se passe, [les arrêts des tribunaux] ne modifient pas la législation des pays concernés ». Les personnes qui demandent l'asile, « lassées d'être expulsées », se méfient souvent du système ; elles ont donc aussi peur de se plaindre du système d'asile, par peur de représailles ou d'autres réactions négatives de la part des pouvoirs publics. Cela complique le militantisme, les recours stratégiques et le lancement de campagnes, qui se fondent souvent sur les témoignages des premiers intéressés.



SAFE MIGRATION ROUTES

SOLIDARITY

EQUITY

Ce recoupement entre les problèmes de liberté de circulation et les refus de protection sociale a été au cœur de nombreuses discussions pendant la table ronde. Les participants ont souligné l'importance du « droit au travail », souvent refusé aux demandeurs d'asile qui sont alors contraints soit de survivre dans la misère, soit de dépendre de l'État (qui les maintient souvent lui-même dans la misère), deux situations qui font obstacle à leur installation dans le pays. Les problèmes rencontrés par les personnes qui franchissent les frontières, ainsi que par celles qui demandent l'asile, sont encore aggravés par les conditions de vie médiocres dans les centres de rétention et dans les hébergements fournis aux demandeurs d'asile par les pouvoirs publics. Le cas de l'Irlande a été cité ; les structures d'hébergement des personnes en procédure d'asile y offrent peu d'intimité et de dignité. Les participants les ont décrites comme « des prisons » – mais sans espoir et sans date de remise en liberté. Ignorer ainsi quand on va pouvoir sortir de rétention a des effets délétères sur la santé mentale et physique.

« On essaie de faire changer le regard de la société sur l'immigration. [...] Les centres de rétention ne devraient plus être utilisés. »

Entendu lors de la Table ronde sur la liberté de circulation

Pistes d'action

1. Favoriser l'élaboration d'un contre-récit pour recadrer les perceptions associées aux migrations en Europe. Cela passe par la déconstruction d'une image anhistorique et simpliste des « migrations économiques », en admettant que la stagnation économique qui « pousse au départ » peut être attribuée à l'ingérence européenne et en mettant en lumière la multitude de facteurs qui expliquent les allées et venues des personnes en Europe (dont le changement climatique, les guerres et les autres crises).
2. Soutenir une campagne pour la régularisation et la décriminalisation de tous les migrants, quel que soit leur statut, dans tous les pays européens, et pour l'instauration de délais clairs de traitement des demandes d'asile.
3. Militer pour des mesures sociales, entérinées par la loi, destinées à répondre aux besoins sociaux, sanitaires et psychologiques des demandeurs d'asile en Europe.
4. Plaider pour des itinéraires et des points de passage sûrs pour toutes les personnes qui se déplacent en Europe, définir clairement les chaînes de responsabilité et porter en justice les cas d'atteintes aux droits humains sur les trajectoires de migration vers l'Europe.
5. Soutenir les interventions et actions des AMC pour sauver des vies en mer (qui se heurtent de plus en plus à des sanctions judiciaires et pénales).



Quelles autres priorités ?

« Nous avons besoin de soutien et nous avons besoin d'aide, mais nous voulons aussi être acteurs de cette aide. »

Entendu lors de la Table ronde sur l'accès à la justice

Des ONG « outsiders » qui occupent l'espace et les ressources

De nombreux participants ont exprimé leur frustration face à ce qu'ils décrivent comme « une compétition » : les plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) « couvrent la voix des mouvements de terrain, plus modestes, qui ont un vrai impact », sachant que « diminuer leurs financements revient à les priver d'oxygène ». Le sentiment est celui d'une « industrie des ONG » consistant à contraindre les associations, mouvements et collectifs (AMC) à se concurrencer pour obtenir des moyens, avec une mise en avant sélective de thèmes ou de groupes marginalisés spécifiques pour lesquels on mobilise des financements. Dans ce contexte, les associations, mouvements et collectifs thématiques et locaux servent d'« appâts à financements » pour les ONG plus importantes, et les moyens ne vont pas aux publics qui en ont le plus urgemment besoin. Le manque de moyens est aussi synonyme de surcharge de travail et de non-rémunération. Or, un travail correctement financé aide les individus et le collectif à prendre soin de soi et laisse aux équipes organisatrices l'énergie et l'espace nécessaires pour mener des actions politiques dans la durée. Les AMC locaux demandent le pouvoir et les moyens de réagir comme ils le souhaitent aux dommages subis par les communautés dont ils émanent.

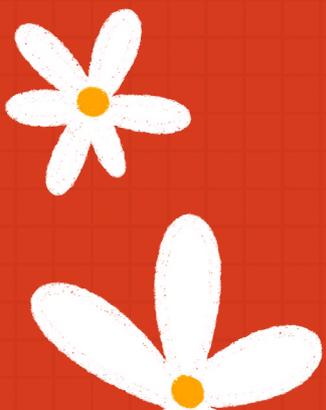
« Travail de pompier » et besoin de moyens pour s'appropriier les outils juridiques

Les AMC ont une connaissance fine des dommages subis par les populations concernées, puisqu'ils sont souvent fondés par et situés parmi ces populations. Dans le même temps, ils ont besoin de ressources et de capacités pour réagir concrètement aux vecteurs politiques des injustices systémiques. Or, les petites associations au contact direct du terrain sont aussi celles qui manquent le plus de moyens. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont précisé ne pas utiliser les outils juridiques « par manque de temps », de connaissances et de compréhension – autant d'obstacles à l'utilisation du droit et des recours en justice. Les AMC qui bénéficieraient le plus des outils juridiques ne peuvent souvent pas les développer, occupés qu'ils sont par leur « travail de pompier » : face aux problèmes engendrés par les dommages systémiques, les participants ont expliqué devoir apporter des réponses urgentes, qui entament leurs capacités déjà limitées. Point encourageant, les membres d'associations locales et thématiques ayant répondu se sont dits intéressés par l'adoption d'une stratégie de recours en justice, à condition de bénéficier de l'aide et des financements nécessaires.



« Pour comprendre les gens, il faut non seulement admettre que le système les opprime, mais aussi comprendre pourquoi ils veulent vivre dans un monde différent. »

Entendu lors de la Table ronde sur l'antiracisme



Bâtir une collaboration fructueuse avec les milieux du droit

Sur les près de 100 AMC ayant répondu à l'enquête, 85 se sont dits prêts à « travailler avec une organisation pour monter des dossiers à l'appui de leur cause ». Ils ont décrit le type de soutien qui leur serait utile, comprenant des conseils et une aide pour ouvrir des poursuites judiciaires et une meilleure connaissance des usages potentiels du droit pour défendre leurs revendications. Point à noter, certains ont évoqué les qualités qu'ils attendraient d'un partenaire juridique : « de confiance », « des avocats sans parti pris » et des avocats partageant « les mêmes buts politiques » avec qui construire « une relation de confiance ». Une personne a précisé en outre souhaiter que les avocats aient « une profonde sympathie pour l'organisation », et une autre a souligné la nécessité d'une « relation complémentaire » avec des avocats aptes à « travailler sans discriminer ». L'esprit de coopération et la qualité des rapports humains paraissent donc essentiels pour les personnes ayant répondu, plus encore que le savoir et l'expérience des avocats et des autres professionnels du droit. Ces résultats montrent à quel point il est important, et même central, de construire des relations et de s'attacher à comprendre le point de vue des AMC.

L'invisible nocivité des technologies numériques

Le rôle joué par la **technologie** dans les dommages systémiques mérite un examen plus poussé : applications technologiques dans la police et aux frontières, cruauté automatisée des systèmes de sécurité sociale, surveillance des populations marginalisées, sans oublier la contribution du secteur de la tech à la crise climatique et ses multiples manières de fragiliser plus encore les populations minorées. Dans l'enquête d'évaluation des besoins, la technologie a été mentionnée dans le contexte du racisme systémique, avec des appels à demander des comptes aux concepteurs et à élaborer des solutions technologiques alternatives et des approches en open source. Plusieurs actions nécessaires ont été mises en avant : bâtir une politique d'autodéfense numérique ancrée dans le terrain et portée par les communautés concernées ; soutenir les associations qui luttent contre les discriminations dans la tech et dans la surveillance policière ; interdire à la police d'utiliser l'IA et les technologies de surveillance ; et demander des comptes aux gouvernements des pays de l'UE pour le racisme de leurs politiques « antiterroristes », qui utilisent énormément les technologies.

Bien que les technologies numériques soient largement vues comme de portée et d'utilisation universelles, leurs effets et leur rôle dans l'aggravation des injustices systémiques suivent les lignes d'oppression existantes. Ces effets sont souvent invisibles. L'usage des technologies est rarement volontaire, beaucoup plus souvent rendu obligatoire par les contextes institutionnels qui sont précisément à la racine des dommages systémiques (numérisation des passeports, usage des technologies par la police et les organismes de sécurité sociale, etc.). Parallèlement, les inégalités d'accès aux technologies de la communication aggravent les dommages existants. Contre l'illusion d'une technologie toujours bénéfique, et contre l'idée qu'elle ne ferait « que » perpétuer les oppressions existantes, nous affirmons que le numérique reflète et renforce les dommages et les injustices du système.

Et ensuite ?

Systemic Justice vient tout juste d'entamer sa collaboration avec les acteurs de terrain pour susciter les changements structurels qui s'imposent, en Europe, pour mettre fin aux injustices raciales, économiques et sociales. Si nous avons consulté les communautés concernées, c'est parce que nous voulons travailler sous leur impulsion. C'était aussi une manière, devant l'immense puzzle des injustices qui appellent toutes une réponse immédiate, de chercher à savoir par où commencer.

Les recours stratégiques sont notre outil. En plus de parler avec les acteurs de terrain, nous avons donc fait le point sur les recours déjà déposés pour exiger plus de justice. Pris ensemble, les résultats que nous avons obtenus ont mis au jour un large éventail de problèmes liés aux injustices systémiques au sein des groupes marginalisés pour des motifs d'ordre racial, économique et social. Nos conversations avec les associations, mouvements et collectifs (AMC) continueront de fixer le cap de nos travaux, qui resteront axés sur les objectifs et priorités des personnes qui luttent pour le changement.

Consultations à venir

Le processus de consultation a été pensé pour placer les premiers intéressés au centre et pour inscrire les discussions dans un cadre intersectionnel et anti-oppression. Cette démarche a soutenu le processus de sélection des participants, la conception de la consultation (qui visait non seulement le partage d'informations, mais aussi la création de liens entre militants de toute l'Europe), le soutien disponible pour que toutes et tous puissent participer (présence d'interprètes et prise en compte d'autres besoins) et la reconnaissance du travail des participants par le versement d'honoraires.

Nous savons aussi que notre démarche peut être enrichie et améliorée : nous voyons ce projet, qui place au premier plan l'expérience et les points de vue des populations concernées, comme le point de départ d'une meilleure prise de conscience en Europe. Par exemple, les prochaines étapes de notre tour d'horizon couvriront la sous-représentation des AMC dans certaines régions d'Europe, ce qui passera par un renforcement de nos relations avec les AMC locaux concernés. Face au recoupement de tous les facteurs d'injustice (intersectionnalité), Systemic Justice doit aborder les inégalités et les injustices systémiques, mais aussi leurs effets sur les personnes, dans toute leur complexité. Pour élaborer des stratégies de changement, il est essentiel de comprendre quels groupes et populations marginalisés sont construits comme « non intégrés » et « non méritants » et comment cette construction s'opère. Pour cela, nous devons travailler pour et avec des universitaires militants et des chercheurs de toute l'Europe.

Insister sur la justice climatique et la protection sociale

L'urgence de lutter contre les injustices et l'absence de travaux intersectionnels sur les recours envisageables nous ont amenés à définir deux thèmes par lesquels commencer : la justice climatique et la protection sociale.

Certes, la crise climatique nous affecte tous, mais ce sont les populations marginalisées qui en sentent le plus les effets. Les combats pour la justice climatique et pour la justice raciale, économique et sociale sont donc interconnectés par nature. Cependant, malgré le succès remporté par certains recours en justice concernant le climat, aucun des travaux en cours en Europe sur ce sujet n'adopte une démarche explicitement intersectionnelle ou n'insiste sur l'impact disproportionné de l'urgence climatique sur les groupes marginalisés. Par exemple, les personnes sans accès à un logement sûr ou adaptable sont les plus durement touchées, car elles vivent souvent dans des zones inondables ou exposées à d'autres effets du dérèglement climatique. Parallèlement, les températures extrêmes sont encore plus pénibles à vivre pour les personnes handicapées, et les personnes qui habitent dans des environnements pollués ou toxiques souffrent de maladies qui auraient pu être évitées, avec pour conséquence directe une augmentation de leurs frais de santé. Des cas tragiques préfigurent ce qui nous attend tous si nous n'agissons pas vite – comme celui d'Ella Kissi-Debrah, morte à 9 ans de crises d'asthme à répétition parce qu'elle vivait près d'un axe très fréquenté à Londres, et qui est la première personne dont le certificat de décès cite comme cause « la pollution ».

On voit aussi émerger, dans toute l'Europe, une stratégie délibérée de refus de la protection sociale destinée à exclure certains groupes, systématiquement discriminés car jugés « non méritants » ou inéligibles aux aides publiques. En particulier, les personnes qui franchissent les frontières, celles qui demandent l'asile, les personnes LGBTQI+, les Roms, les travailleuses et travailleurs du sexe ou les adeptes de certaines religions se voient barrer l'accès aux services essentiels, aux soins de santé et au marché du travail. Répondre aux besoins immédiats de protection sociale des personnes minorées et racisées reste largement le travail des AMC, tandis que les pouvoirs publics nient leurs responsabilités en se concentrant sur des cas individuels au lieu d'examiner les tendances et le contexte. Pratiquement rien n'est fait, à l'heure actuelle, pour dénoncer cette approche et recentrer le débat sur les causes structurelles. Pour que cela change, nous devons lancer des projets d'actions en justice dans ce domaine, en partenariat avec des acteurs de terrain résolument installés aux commandes.

Lancer des projets de recours issus du terrain

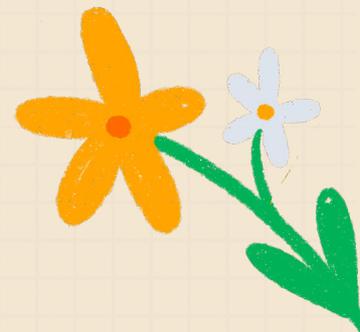
Il y a peu de chances que nos consultations thématiques et notre travail de repérage des associations coïncident exactement avec nos projets de recours stratégiques ; beaucoup de facteurs pèsent dans la balance. Commençons par nos partenaires : ce sont eux qui fixent le cap de nos travaux. Au lieu d'une démarche de type « cause recherche client », nous allons d'abord chercher à connaître leurs points de vue, leurs objectifs et leurs préférences, puis étudier les solutions possibles. Il faudra aussi prendre en compte l'opinion publique et le climat politique

général dans le ou les pays concerné(s), avec (entre autres considérations) les chances de mobiliser la société, le potentiel d'influence sur d'autres territoires et les occasions d'échanges constructifs avec les médias. Nous prévoyons de nous pencher sur des questions supplémentaires à mesure que nos travaux progresseront, car nous pensons que les résultats actuels ne sont fixes ni dans l'espace ni dans le temps, mais vont alimenter un processus que nous avons pour ambition de poursuivre, affiner et mettre à jour dans les années à venir.

Nous sommes très reconnaissants à celles et ceux qui nous ont rejoints dès cette première étape et avons hâte, pour citer John Lewis, défenseur américain des droits civils, d'« aller chercher les problèmes, les bons problèmes » : la rupture nécessaire pour qu'un vrai changement se produise. Pour nous, ce n'est qu'un début.

Merci à nos financeurs :

Mettre au jour les (in)justices systémiques : partir du terrain n'aurait pu être publié sans le soutien des entités suivantes : Joseph Rowntree Charitable Trust, Bosch Stiftung, FILE Foundation, Open Society Foundations, Lankelly Chase, Freedom Fund et Avast Foundation. Le travail de planification de Systemic Justice a aussi bénéficié de financements de Luminare et de la Democracy and Media Foundation, et notre fondatrice est soutenue par le réseau Ashoka.



Note sur la diffusion du texte

Cette publication est sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Vous pouvez consulter la licence [ici](#). Notre but est que tous les acteurs qui s'intéressent à ces sujets en Europe, qu'ils aient participé ou non à nos travaux, puissent en utiliser les résultats pour alimenter leur propre travail collectif. Ce document peut donc être copié et diffusé par tous moyens et sous tous formats, et il peut être remixé, transformé et enrichi, sous réserve que ce ne soit pas à des fins commerciales et que Systemic Justice soit dûment mentionné dans les crédits.

Pour toute question, merci d'écrire à report@systemicjustice.ngo

Bibliographie

J. Crisp (2020), "What is Externalization and Why is it a Threat to Refugees?", Chatham House, 14 octobre 2020. Disponible ici : <https://www.chathamhouse.org/2020/10/what-externalization-and-why-it-threat-refugees> (dernière consultation : 21 juillet 2022).

D. Gayle (2022), "UK people of colour four times more likely to live in areas 'at higher risk from heatwaves'", The Guardian, 20 juillet 2022. Disponible ici : <https://www.theguardian.com/environment/2022/jul/20/uk-people-of-colour-four-times-more-likely-to-live-in-areas-at-higher-risk-from-heatwaves?fbclid=IwAR0x0xtorVCsKGLbCgXRVR5EmUconc-NLZdVbvQJO3Z58MM7i3Edbp-c87A7> (dernière consultation : 20 juillet 2022).

Harris, S., Joseph-Salisbury, R., Williams, P. and White, L. (2021) A threat to public safety: policing, racism and the Covid-19 pandemic. London: Institute for Race Relations.

J. Hockaday (2022), "Only letting Ukrainian asylum seekers work 'exposes racism in UK's system'", Metro, 27 mars 2022. Disponible ici : <https://metro.co.uk/2022/03/27/only-letting-ukrainian-asylum-seekers-work-exposes-racism-in-uks-system-2-16341696/> (dernière consultation : 21 juillet 2022).

S. Majid (2022), "EU's generosity to Ukrainian refugees should be a model for asylum", The New Statesman, 13 mai 2022. Disponible ici : <https://www.newstatesman.com/international-content/2022/05/eu-welcome-for-ukraine-refugees-could-be-model-for-reforming-flawed-asylum-system>
'More than 3,000 lost at sea trying to reach Europe in 2021: UN.', Aljazeera, 29 avril 2022.

J. Rankin, "Roma suffer under EU's 'environmental racism', report concludes", The Guardian, 6 avril 2020. Disponible ici : <https://www.theguardian.com/world/2020/apr/06/roma-suffer-under-eus-environmental-racism-report-concludes>

M. Szilvasi (2021), "Where Roma Rights and Environmental Justice Meet", Open Society Foundation. Disponible ici : <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/where-roma-rights-and-environmental-justice-meet>

